

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 septembre 2014

Etaient présents : GRASSA Martine, MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, MARSOUDET Laurent, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MONNIN Antoine, PONTTHUS Nathalie et ROLET Jean-Yves.

Absents excusés : BERHAULT Jacques (procuration à GRASSA Martine) et ROLET Joëlle.

1. Travaux d'assainissement et AEP rue de la Vierge :

Les travaux ont entraîné des dégradations plus importantes que prévu de la chaussée (blocs rocheux sous faible structure), il convient donc de la réfectionner. Afin de rester au plus proche du marché initial, le Conseil Municipal décide de mettre du bi-couche sur la partie haute de la rue (à partir de la Vierge) et de l'enrobé sur la partie basse.

2. Participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) :

Mme le Maire fait part du courrier du Conseil Général demandant aux communes de statuer sur leur participation ou non au FSL et au FAAD. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas participer au FSL et FAAD.

3. Chauffage logement de l'école :

Mme le Maire rappelle que la famille Guyat participe à hauteur de 27% aux frais de chauffage du bâtiment communal pour leur logement. Depuis la mise en place du péricolaire dans ce même bâtiment, le pourcentage n'a pas été revu alors que les livraisons de fuel sont plus fréquentes du fait d'une utilisation quotidienne de la salle des fêtes. Par conséquent, en 2013 la famille Guyat a eu une augmentation importante. Pour compenser cette hausse, Mme le Maire propose que les 2 prochaines livraisons ne soient pas refacturées à la famille Guyat et d'appliquer par la suite un pourcentage de 18.5 au lieu de 27. Accord à l'unanimité des présents.

4. Avenant pour les Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) :

Pour permettre la mise en place des TAP, Familles Rurales propose un avenant de 1 902.37 € à la subvention de fonctionnement versée par la Commune pour la période du 01/09/2014 au 31/12/2014. Accord à l'unanimité.

5. Demande de l'AS du Haut-Lison de baptiser le stade municipal :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'AS du Haut-Lison de baptiser le stade municipal « Stade Jacques ROLET » qui a été un des fondateurs de l'association et Président pendant plus de 30 ans. La famille a accepté. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

6. Questions diverses :

- L'AS du Haut-Lison demande s'il serait possible de mettre à disposition le terrain de foot à l'Association Sportive de Levier en manque de terrain cette saison (pour environ 12 matchs). Pour ne pas pénaliser la commune (frais d'électricité, d'eau supplémentaires), l'AS Haut-Lison s'engage à remettre en état les vestiaires (achat peinture + main d'œuvre). Le Conseil accepte à l'unanimité que l'AS Levier dispose du terrain de Villeneuve cette saison pour environ 12 matchs.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Villeneuve d'Amont pour être affiché le 12 septembre 2014, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 12 septembre 2014

Le Maire,
Martine GRASSA.